



Camping du Circuit
4000 Route 335
Saint-Calixte, QC J0K 1Z0
Tél. : (450) 222-5051

Courriel : info@campingducircuit.com
Site Web : <http://www.campingducircuit.com>

Règlements généraux

- 1- Animaux (EN TOUT TEMPS)
 - a. Vos animaux doivent être en laisse lors des promenades sur le camping ou attachés sur votre site.
 - b. Les animaux ne sont pas acceptés aux aires de jeux, aux aires de services (resto, toilettes, etc.), à la piscine, à la plage et au lac.
 - c. Aucun chien ne doit être laissé sans surveillance lors de vos sorties à l'extérieur du camping. Tout animal agressif ou bruyant ne sera pas toléré et pourra être expulsé. De plus, aucun jappement / aboiement excessif ne sera toléré.
 - d. Les excréments de votre animal doivent être ramassés en tout temps.
 - e. Tout non-respect à ces règlements nous obligera, au deuxième avertissement, à vous prier de quitter les lieux, et ce sans remboursement.
 - f. Les races suivantes ne sont pas acceptées sur le camping : Pitbull.
- 2- Arbres
 - a. Il est strictement interdit de couper, d'émonder, d'écorcer, de planter des clous ou de causer tout autre dommage aux arbres sur le terrain de camping. Des amendes pouvant atteindre 200\$ pourraient même être distribuées suite à ces infractions. Il faut se rappeler que la personne à qui la réservation du site a été faite, est responsable des faits et gestes des personnes qui l'accompagnent.
- 3- Armes
 - a. Les armes de tous genres (ex. : fusils, carabines, armes blanches, armes à air comprimé) sont interdites en tout temps sur le site.
- 4- Arrivée / Départ
 - a. L'heure d'arrivée est à 14h et l'heure de départ est fixée à 13h.
 - b. Si vous désirez demeurer sur le site, des tarifs mi-journée sont disponibles à l'accueil
- 5- Bicyclettes
 - a. Les bicyclettes doivent respecter une vitesse sécuritaire sur les chemins et sur la piste. De plus, elles sont interdites à la noirceur jusqu'à 8h00 le lendemain matin. Merci d'en aviser vos enfants.
- 6- Bruit / Musique
 - a. Aucun bruit ou musique abusive ou excessive pouvant déranger les autres campeurs ne sera toléré à toute heure du jour. La Direction peut toutefois délivrer une autorisation spéciale pour la tenue d'événements spéciaux.
- 7- Circulation / Vitesse
 - a. La vitesse maximale permise pour circuler sur le site est de 8 KM/H
 - b. Il est interdit de stationner dans les rues, vous avez droit à un véhicule par site, les autres doivent être mis dans l'un des stationnements à la disposition des campeurs.
 - c. Pour les terrains en face du lac, les véhicules doivent tous être dans le stationnement.

8- Couvre-feu

- a. Le couvre-feu s'applique selon la grille ci-dessous :
Dimanche au Vendredi : 23h00 à 8h00
Samedi : 23h30 à 8h00
- b. On doit donc cesser toute activité à compter de ces heures. La personne ayant réservé le site est responsable de l'application de ce règlement auprès des gens qui l'accompagnent. Il est cependant à noter que tout bruit pouvant incommoder les autres campeurs à toute heure du jour ne sera toléré.
- c. Les visiteurs doivent avoir quitté le site au couvre-feu

9- Déchets

- a. Tous les déchets doivent être déposés dans le conteneur prévu à cet effet. Aucun sac laissé sur le site ne sera toléré. Cette mesure a pour but d'éviter d'attirer les petits animaux (ratons laveurs, mouffettes, etc...)
- b. Aucune cueillette n'est prévue, vous devez disposer de vos déchets vous-même.

10- Eau

- a. La collaboration des campeurs est demandée afin d'économiser l'eau. Aucun lavage de voitures ou de roulottes est autorisé en utilisant un jet d'eau. Nous encourageons l'utilisation des produits de lavage à sec.

11- Invités / Visiteurs

- a. Tout visiteur doit s'enregistrer à l'accueil et payer son entrée. Le campeur qui reçoit des visiteurs doit s'assurer que ceux-ci ont payé, sinon, il peut se voir facturer le double.
- b. Si un visiteur désire passer la nuit, il doit se présenter à l'accueil pour payer ce privilège.
- c. De plus, les visiteurs doivent laisser leur véhicule au stationnement à l'entrée car seulement un véhicule par site est autorisé. De plus, il est interdit d'installer tout autre équipement sur le site pour vos invités; ils doivent louer un site si nécessaire.

12- Motocyclettes et VTT

- a. Les motocyclettes et VTT sont tolérés en autant que la circulation soit limitée entre le site du campeur et la piste de VTT.

13- Piscine

- a. Baignade à vos risques. Interdiction de plonger. Interdiction de courir, de se tirer à la piscine. En tout temps, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte à la piscine. Toute personne ayant les cheveux longs (dépassant les épaules) doit avoir les cheveux attachés.
- b. Aucune nourriture et contenant de verre ne seront acceptés à la piscine. Pas de chien, interdiction de fumer.
- c. Douche obligatoire à l'entrée de la piscine.

14- Sécurité sur la piste

- a. La direction ne se tient pas responsable de tout accident pouvant survenir lors d'activités sur la piste asphaltée. De plus, le port du casque est obligatoire à vélo. Par ailleurs, les personnes pratiquant le patin à roues alignées doivent obligatoirement porter tout l'équipement approprié à ce sport, soit : casque, protège-coudes, protège-genoux et protège-mains.

15- Vandalisme

- a. Toute personne prise à faire du vandalisme devra répondre de ces actes et en assumer les frais et pourrait même être expulsée sur le champ.

16- Car électrique

- a. Seulement les cars électriques avec lumière avant et arrière sont permis sur le camping.
- b. Seulement les personnes (16 ans et plus), qui détiennent un permis de conduire seront autorisées à circuler avec les cars
- c. Des autorisations spéciales pour les enfants de 14 à 15 ans pourraient être données tant que la conduite est sécuritaire. Ce privilège pourrait être révoqué au jugement des propriétaires.
- d. Il est interdit d'utiliser les cars en dehors des limites du Camping
- e. La vitesse permise est également de 8km/h pour ces véhicules électriques

17- Feu

- a. Tout feu sur le site doit être sous surveillance, sécuritaire et fait uniquement à l'endroit prévu à cet effet. De plus, le feu ne devra pas dépasser 18 pouces au-dessus du baril ou de la roue prévu pour accueillir le feu.
- b. Pour protéger l'environnement et la qualité de l'eau sur le camping, il est interdit de brûler des déchets et du plastic.
- c. Si vous désirez du bois, veuillez-vous présenter à l'accueil
- d. Aucun déplacement de foyer sans autorisation

18- Détérioration du terrain

- a. L'utilisation de tapis sur le gazon est permise seulement si le tapis permet la respiration du gazon. (tapis avec petit trou vendu spécialement pour ne pas détériorer le gazon).

19- Campeur indésirable

- a. Dès le premier non-respect de n'importe lequel des règlements (généraux, spécifiques ou Internet), le locateur aura le droit d'expulser le locataire sans remboursement et sans délai. Le protocole d'entente sera alors automatiquement résilié.

20- Divers

- a. Vous devez aller chercher vos commandes des restaurants extérieurs à l'accueil. Les livreurs ne sont pas autorisés à circuler dans le camping
- b. Aucune consommation d'alcool excessive ne sera tolérée
- c. Aucune consommation de drogue ne sera permise
- d. Aucune consommation de cigarette par les mineurs ne sera permise
- e. Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'expulsion immédiate

21- Dommages

- a. Le locateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages causés au locataire ou à ses équipements, le locataire n'aura droit à aucune compensation ou diminution de loyer, ni à aucune réclamation contre le locateur pour dommages, frais, pertes ou déboursés subis par le locataire, pour défektivité, diminution ou arrêt de l'électricité, l'eau.

La direction vous souhaite un agréable séjour!

Camping du Circuit
4000, route 335, St-Calixte (Québec) J0K 1Z0 tél. : 450-222-5051
Site Web : www.campingducircuit.com
(Version mise à jour : août 2013)